

et d'après lequel également, si l'espace interstellaire s'offre à l'exploration et à l'utilisation par tous les États, il ne peut se plier à une appropriation nationale. Cette résolution, qui a rallié l'unanimité, ouvrait également la voie à la collaboration internationale quant aux emplois pacifiques de l'espace interstellaire, en particulier dans les domaines des télécommunications et de la météorologie.

Dans la sphère économique, le Canada a obtenu l'adoption de sa proposition tendant à la création d'une banque internationale d'alimentation que le premier ministre du Canada avait présentée à l'Assemblée générale de 1960.

Pendant la seconde moitié de la 15^e session au printemps de 1961, le Canada avait pris l'initiative d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les difficultés financières croissantes auxquelles l'ONU doit faire face. A sa 16^e session, l'Assemblée a pris des mesures extraordinaires pour régler les problèmes urgents qui résultent surtout des frais élevés comprenant les opérations destinées à maintenir la paix. Le Canada s'est employé à faire adopter une résolution tendant à demander un avis consultatif à la Cour de justice internationale quant à la question des obligations légales qu'ont les membres de contribuer à l'acquittement des frais qu'entraînent les opérations des Nations Unies au Moyen Orient et au Congo. Le Canada figurait également parmi les auteurs d'une autre résolution qui avait pour objet d'autoriser le Secrétaire général à émettre des obligations de 200 millions de dollars, remboursables à même le budget régulier pendant une période de 25 ans. La somme ainsi obtenue servira à combler le déficit croissant des Nations Unies. L'attitude du Canada à l'égard de ces questions s'inspire de son souci d'intensifier le rôle pacificateur des Nations Unies et d'établir un solide fondement financier grâce auquel le fardeau que porte le Canada et les autres nations qui participent à l'activité pacificatrice se trouverait réparti avec équité parmi tous les membres des Nations Unies.

Incapable de terminer l'étude de tous les articles inscrits à son ordre du jour, l'Assemblée s'ajournait le 20 décembre après avoir décidé de reprendre son travail le 15 janvier 1962 avec un ordre du jour qui comprenait les affaires de l'Angola, du Ruanda-Urundi, de la Guyane britannique, de la Rhodésie du Sud, ainsi que la plainte portée par Cuba contre les États-Unis.

La participation du Canada aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale s'accroissait en 1961 par suite de l'élection, à la Commission du droit international, de M. Marcel Cadieux, adjoint au Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, premier Canadien à recevoir cet honneur qu'on doit attribuer à l'intérêt qui se manifeste à l'égard de la situation particulière du Canada par rapport aux deux grands systèmes juridiques du monde.

Même s'il ne faisait pas partie en 1961 d'aucun des conseils des Nations Unies, le Canada en a suivi les travaux avec une grande attention. Au cours de l'année, le Conseil de sécurité a tenu 68 réunions, dont 27 consacrées aux affaires du Congo. Une résolution du 21 février autorisait le Secrétaire général à recourir à la force au besoin, en dernier ressort, pour éviter la guerre civile; elle tendait aussi à demander le retrait des mercenaires étrangers et des conseillers politiques. Quand, à la suite d'une période de lutte prolongée, les discussions reprenaient en novembre au sujet du Congo, le Conseil de sécurité a adopté une résolution tendant à autoriser le recours à la force au besoin pour appréhender les mercenaires étrangers. (La Commission consultative du Congo a aussi poursuivi ses efforts en vue de la conciliation au Congo.)

Le Conseil de sécurité a consacré onze réunions à l'affaire de l'Angola, six à la plainte de la Tunisie au sujet de Bizerte, quatre à la plainte du Koweït et à la réclamation contradictoire de l'Irak, trois à la plainte de Cuba contre les États-Unis, trois à la protestation de Cuba au sujet «d'une intervention armée imminente» de la part des États-Unis dans la République Dominicaine, trois aux réclamations de la Jordanie